

**DAJI/2019/Décision/Don/16**

Décision portant approbation de dons de la faculté  
d'odontologie à l'Assistance Publique – Hopitaux de  
Marseille

**L'Administratrice Provisoire d'Aix-Marseille Université**

Vu le Code de l'Éducation,  
Vu les Statuts modifiés de l'Université d'Aix-Marseille,  
Vu l'arrêté du Recteur en date du 17 juillet 2019 portant nomination de madame Simone Bonnafous, à  
l'administration provisoire d'Aix-Marseille Université,  
Vu la délibération du Conseil de la Faculté d'Odontologie en sa séance du 17 juin 2019,

**DÉCIDE**

**Article 1 :**

Est effectué un don en faveur de l'Assistance Publique – Hopitaux de Marseille, d'un LASER DIODE  
LX, acheté par la Faculté d'Odontologie le 06 mars 2019 pour un montant de 8 770, 00 euros.

**Article 2 :**

Le Directeur Général des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le  
concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 27 septembre 2019

**Simone BONNAFOUS**  
Administratrice Provisoire  
d'Aix-Marseille Université

